DISCOURS DE RENTREE DE LA COUR D'APPEL DE FORT DE FRANCE

Patrice Camberou

Vendredi 19 janvier 2023

Procureur général

J'adresse la bienvenue à mon tour à l'ensemble de nos invités qui par leur présence à cette audience de rentrée solennelle marquent leur attachement à notre institution et ce qu'elle représente.

Un mot tout particulier à Monsieur le premier président de Basse-Terre nouvellement nommé, **Michaël JANAS** qui nous fait l'honneur et l'amitié d'avoir fait le déplacement depuis la Guadeloupe avec Monsieur le procureur général Eric MAUREL. **Monsieur le premier président,** je vous félicite pour cette nomination qui vous permet d'accéder à une haute fonction de la magistrature dans l'une des plus belles régions de France. Vous étiez mon président à Angoulême et j'ai un immense plaisir à vous retrouver ici dans la magnifique caraïbe. Votre dynamisme et votre vision moderne et humaniste du métier de magistrat sont une chance indéniable pour la justice en outre-mer. **Nous formons avec les chefs de cour et de juridiction des Antilles et de Guyane une équipe soudée et engagée** dans ces ressorts à l'activité dense et parfois complexe. Cette énergie positive est à l'œuvre dans l'intérêt des magistrats, des fonctionnaires et contractuels mais avant tout, des justiciables.

Je félicite également Maître Murielle Renar-Legrand, désormais bâtonnière élue à la tête du barreau de Fort de France. Vous êtes dorénavant l'interlocutrice des chefs de cour et de juridiction sur toutes les questions touchant à la vie de notre communauté judiciaire et à la veille déontologique. Je me réjouis de notre collaboration.

Je remercie aussi les présidents des ordres des commissaires de justice, des Notaires, des commissaires aux comptes et des experts

pour leur engagement à nos cotés dans la conduite de nos politiques de juridiction et dans le service que nous rendons aux citoyens.

Nos clôturons une année 2023 qui a été particulièrement riche sur le plan judiciaire avec la mise en œuvre de préconisations importantes des Etats généraux de la Justice au travers **de la loi organique et de la loi de programmation pour la justice** mais aussi **d'un renfort de moyens sans précédent qu'il convient de saluer.**

L'objectif sur le plan juridictionnel est de doter la justice d'une réelle **capacité d'anticiper et d'agir**. Elle doit être en capacité de rendre des décisions de qualité dans des délais raisonnables. C'est un devoir pour le magistrat. Lui donner les moyens d'y parvenir renforce le respect qui est dû à sa charge et par voie de conséquence, son **indépendance**. L'enjeu national est aussi de **rendre la Justice plus accessible**.

Lors de son discours de rentrée de la cour de cassation le 12 janvier dernier, **le procureur général Rémy HEITZ** a eu des mots très justes évoquant des moyens pour redonner **du sens et du souffle à la justice**.

Notre institution a pour mission de donner à chacun **le sentiment de Justice donc d'être écouté par des magistrats impartiaux.** A ce sujet, concernant le ministère public, le procureur général près la Cour de cassation a appelé "solennellement" à procéder à la réforme du parquet, y voyant une "**impérieuse nécessité" pour protéger la démocratie de toute pression sur l'autorité judiciaire.** Je partage cet avis afin que notre statut du ministère public prévoie de soumettre la nomination de ses magistrats à l'avis conforme du Conseil Supérieur de la Magistrature (CSM) et d'aligner leur régime disciplinaire sur celui des magistrats du siège. C'est une garantie d'indépendance et d'impartialité et c'est le sens de l'histoire judiciaire des démocraties modernes.

Ces mots d'indépendance et d'impartialité, figurent expressément dans la nouvelle formule du serment des magistrats depuis la réforme de la loi organique.

A l'heure où le recrutement des magistrats s'est ouvert et amplifié et alors que l'Ecole Nationale de la Magistrature se prépare à accueillir **la plus grande promotion d'auditeurs depuis sa création**, ce nouveau serment aura d'autant plus de force que le statut du parquet sera rénové. Et nous avons en tête **la cohérence qui doit aussi exister entre le statut et la nouvelle charte de déontologie** qui va refondre le recueil des obligations élaboré par le Conseil Supérieur de la Magistrature en 2011, lui donnant une autre force.

Nous devons collectivement faire en sorte que cette nouvelle génération de magistrats **ne découvre pas une Justice encombrée par des stocks, entravée dans son action et en perte de sens.**

Puisqu'une juridiction repose sur le triptyque des **effectifs, de l'organisation et du pilotage** nous nous réjouissons qu'au titre des effectifs la chancellerie nous annonce l'arrivée de renforts au siège, au parquet, au greffe et des attachés de justice. Dans un tout autre registre, notre cour et son SAR se sont engagés dans des **projets immobiliers importants** et notamment l'acquisition d'espaces supplémentaires ainsi que la réalisation de travaux devant pallier la dégradation manifeste des locaux du tribunal judiciaire et garantir la sécurité des personnes.

Je présenterai maintenant brièvement l'activité de notre cour d'appel pour souligner l'équilibre que nous parvenons à maintenir dans l'attente des renforts annoncés. Comme vous le voyez sur les plaquettes statistiques, notre capacité à juger **les appels correctionnels** est constante. En revanche, l'activité de **la cour d'assises** ne cesse de nous préoccuper à l'heure où nous devons audiencer en parallèle les dossiers de la cour criminelle

départementale. Pour autant, notre capacité à juger reste la même avec **39** affaires par an mais un stock de **75** dossiers contre 49 en 2022 obère comme dans d'autres ressorts la capacité de jugement des accusés libres dans des délais acceptables. Il nous faut donc compter sur la cour criminelle départementale pour juger dans un meilleur délai et, dès le mois de mai prochain nous devrons augmenter le nombre des audiences. Le choix qui avait été fait au moment de la construction de cette cour d'appel de ne pas y inclure de salle dédiée aux assises pose aujourd'hui des difficultés pour **trouver des salles libres**. J'observe enfin que faute de créneaux d'audience nous sommes de plus en plus amenés à solliciter des **renouvellements de détention**.

Je salue ici l'arrivée du nouveau président de la cour d'assises, M. **Marc HEDRICH**, qui a remplacé à ce poste l'excellent président Didier GUISSART. Je souhaite à tous deux une pleine réussite dans leurs fonctions qu'ils connaissent déjà bien.

L'activité de la chambre de l'instruction, pilotée par une très dynamique et expérimentée présidente, est en constante hausse. Le parquet général veille à rédiger dans des délais contraints ses mémoires dans des dossiers de plus en plus complexes.

Enfin, je note que seulement 9,7 % des 221 pourvois au plan pénal ont entrainé cassation des décisions de la cour, démontrant, Monsieur le premier président, la qualité de celles-ci et probablement aussi des réquisitions du parquet.

L'activité pénale en Martinique est quant à elle fortement marquée par la lutte contre les trafics de stupéfiants. C'est l'action du ministère public que je souhaite présenter en premier. Ce sujet reçoit un écho national ces dernières semaines et l'actualité internationale notamment en Equateur permet de toucher du doigt l'ampleur de la menace. Je n'omets pas les autres aspects de la délinquance notamment l'environnement, les infractions

économiques et financières, la probité, les violences aux personnes qui sont au cœur de nos préoccupations mais je réserve mes commentaires pour une autre occasion.

Le rapport 2023 de la Banque Interaméricaine de Développement (BID) *souligne* que *« dans un monde en proie à des crises multiples, de la pandémie de COVID-19 aux chocs climatiques et aux tensions géopolitiques,* ***l'Amérique latine et les Caraïbes sont confrontées à des défis particulièrement aigus****. Les perspectives et réalisations en matière de développement mettent en évidence l'impact de ces crises sur la région, exacerbant les inégalités, affaiblissant les économies et mettant en péril les progrès en matière de développement ».* En lien avec ces problématiques, la justice de tous les pays de cette zone est confrontée au péril majeur du trafic de stupéfiants qui entrave depuis longtemps leur développement.

Le contexte de la Martinique et des îles voisines est celui des addictions aux stupéfiants et de la violence inouïe qui imprègne la société, conséquence directe de ces trafics. Ainsi, nous observons avec inquiétude le phénomène de règlements de comptes. On dénombre 5 meurtres pour 100.000 habitants contre 1.1 pour la moyenne Française. 1/3 de ces homicides est lié aux trafics.

Selon le dernier rapport de l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies, « *Réduire à la fois l'importation de drogues et la production au sein de l'Union européenne* ***reste un défi politique majeur*** *».* D'importantes cargaisons continuent d'être interceptées comme nous avons pu le constater encore en décembre dernier avec plus d'une tonne de cocaïne saisis sur un voilier et 3,4 tonnes sur un bateau de pêche. **Les trafiquants exploitent tous les itinéraires et les moyens possibles**, souvent les infrastructures commerciales, en particulier les cargaisons de conteneurs**. L'Union Européenne est également devenue un producteur important de certaines drogues**, tant pour la consommation intérieure que pour le marché mondial. En témoigne le démantèlement de plusieurs

centaines d'installations de production de drogues depuis 2020. Nous notons aussi désormais **l'arrivée de résine de cannabis sur notre île** et un volume record de saisies de cocaïne tandis que la pureté moyenne a augmenté. **En effet, le trafic de cocaïne explose tant il est lucratif et l'on peut craindre une évolution à la hausse**. A l'échelle mondiale, selon l'Office européen des drogues et des toxicomanies (OEDT) 303 tonnes de cocaïne avaient été saisies en 2021 contre 58.4 tonnes en 2010. ROTTERDAM et ANVERS avec respectivement 47.5 et 110 tonnes sont en tête de ces tristes records mais il faut avoir à l'esprit **qu'avec 10 tonnes saisies en 2023 pour seulement 6 % du trafic de conteneurs en France,** la menace est très présente. A cet égard **la perspective dès 2025 d'un triplement du nombre de conteneurs reçus dans les ports de Martinique et Guadeloupe** permet légitimement de craindre l'augmentation des trafics. **Une visite récente des infrastructures du port de la Martinique** m'a permis de constater la fragilité des mesures de protection de ce site.

L'ampleur des trafics et du blanchiment d'argent sale justifie donc la mise en place **d'une stratégie nouvelle et évolutive car les trafiquants, eux, ne cessent de s'adapter.** Le gouvernement en a pleinement conscience. Dans cette perspective, il a été annoncé le redéploiement de centaines de douaniers et l'installation de scanners mobiles.

Le même rapport de l'OFDT soulignait également **l'accroissement de la corruption dans l'hexagone**. Tout s'achète : 35.000 euros pour un badge d'accès à un terminal, 100.000 euros pour recruter un conducteur de charriot, 150.000 euros pour un docker.

Dans ce contexte, la Justice Martiniquaise est très mobilisée. Je salue ici **le travail du parquet** de Fort de France engagé à un degré très élevé mais aussi l'engagement des forces de sécurité intérieure, de la Douane, de l'OFAST et de la Marine Nationale, tous mus par une très grande motivation dans l'intérêt national**.**

En adoptant une approche globale qui combine des mesures organisationnelles et juridiques, il est possible de lutter plus efficacement contre le trafic international de drogues et d'armes et de réduire son impact sur la société. Gageons que le rapport de **la commission sénatoriale sur les narcotrafics éveillera les consciences** à un changement de dimension de l'action et incitera au renforcement significatif de nos moyens pour tenir compte des évolutions prévisibles de ce phénomène mortifère. **Dès à présent les drogues de synthèses prennent le relai** de la cocaïne et de l'héroïne. Plus facilement dissimulées, elles prennent aussi moins de place et ont des conséquences sanitaires effrayantes. Il nous faut impérativement anticiper cela.
J'appelle ainsi solennellement de mes vœux un renforcement très significatif des effectifs d'enquêteurs, de magistrats, de greffiers et d'assistants dédiés à la lutte contre la criminalité organisée.

La JIRS devrait avoir des moyens **comparables aux unités anti mafia,** à la hauteur du défi sachant que nous sommes la porte d'entrée des stupéfiants sur l'Europe et le monde.

Dans un premier temps le parquet de Fort de France mettra en place un **bureau de liaison** sur la thématique portuaire. Le parquet général, pour sa part, pilotera une **instance de coordination des moyens de lutte contre tous les vecteurs de ce trafic** en étroite collaboration avec les ressorts de Guyane et Guadeloupe et en lien avec celles déjà existantes en méditerranée et sur la façade atlantique.

Des échanges diplomatiques sont relancés entre mon parquet général et les pays voisins pour donner à notre action une dimension internationale. A la suite d'un déplacement à Sainte-Lucie, nous avons pu obtenir l'extradition d'un individu recherché dans une affaire d'homicide depuis plusieurs années, ce qui est la preuve de la volonté des autorités de ce pays de coopérer avec la France. L**'arrivée en septembre du magistrat de liaison sur cette île**

voisine renforcera l'entraide et la coopération pénale dans la zone. L'organisation de formations communes avec nos collègues étrangers permettra de mieux nous connaître et sera de nature à faciliter nos échanges opérationnels. Nous projetons également d'organiser un **séminaire international** à Fort de France en fin d'année. Celui-ci permettra de renforcer les liens opérationnels avec tous les pays de la zone. **La question du traitement des addictions** ne sera pas éludée tant elle est centrale dans cette problématique.

Gardons à l'esprit que cannabis, cocaïne et autres drogues génèrent en France une activité économique estimée à **2,7 milliards d'euros par an, soit 0,1 point de produit intérieur brut**, selon l'Institut national de la statistique et des études économiques. Pour la première fois, **l'Insee a intégré le trafic de drogue, illégal, dans la mesure de la croissance.**

La dimension internationale de l'action judiciaire ne doit cependant pas occulter les questions relatives à l'effectivité de la Justice en Martinique. Ce sera le deuxième axe de mon propos sur la politique pénale.

Les délais d'exécution à la cour d'appel-juridiction ne posent pas de réelle difficulté mais la première instance souffre d'un retard chronique. Les chefs de juridiction et de cour successifs se sont penchés sur cette difficulté qui ne pourra pas se résoudre seulement par un renfort massif de fonctionnaires de greffe, il nous faut désormais conduire une étude approfondie des mécanismes qui engendrent ce manque d'effectivité des décisions pénales. Nous y procèderons dès cette année.

Un autre aspect fondamental de l'effectivité des décisions pénales concerne la récidive. Une étude nationale récente démontre *que « 6 sortants de prison sur 10 ont commis une nouvelle infraction dans les quatre années suivant leur libération, sanctionnée par une*

condamnation enregistrée au Casier judiciaire. Cette proportion atteint 35 % dans l'année, 48 % dans les deux ans et 55 % dans les trois ans suivant la sortie de prison. La récidive est d'autant plus fréquente que les détenus étaient jeunes au moment de leur incarcération, ont connu des condamnations antérieures ou n'ont pas bénéficié d'un aménagement de fin de peine ».

Au plan local, nous devons veiller à éviter les sorties sans suivi judiciaire. A cet égard, nous avons le devoir de requérir dès que cela est possible les aménagements de peine dont la libération sous contrainte dans les cas où cela est possible et de veiller à son exécution dans les cas obligatoires. Il convient de préparer la sortie pour limiter le risque de récidive. Je sais là encore la mobilisation du parquet et des JAP dans ce domaine. **En 2023, il y a eu au CP de Ducos 528 sorties de personnes condamnées dont 256 sorties sèches, 55 LSCD, 58 LSC et 159 aménagements de peine** ce qui démontre que la juridiction s'est déjà emparée de cette mesure qui est de nature à limiter la surpopulation carcérale actuellement de 140 % au centre pénitentiaire de DUCOS.

Le troisième axe concerne la modernisation de la Justice.

La cour s'engage dans la transformation numérique permettant de moderniser nos méthodes au même rythme que les juridictions de l'hexagone. L'arrivée imminente de PPN (**Procédure Pénale Numérique**) sur le ressort nous donne des perspectives très intéressantes pour fluidifier les échanges de dossiers, accélérer et rendre plus efficient le processus judiciaire. L'installation **d'une centrale d'appel** de la permanence est projetée dans une version nouvelle, permettant un plus grand confort de travail et une meilleure disponibilité des magistrats de permanence pour les forces de sécurité. Cette transformation nécessité l'engagement de tous. Enfin, j'appelle de mes vœux la mise au point **d'un nouveau logiciel d'exploitation des dossiers** prenant en compte les évolutions récentes en matière d'intelligence artificielle.

J'aimerais pour conclure m'adresser aux magistrats, aux directeurs des greffes, aux fonctionnaires du SAR et des juridicions, pour les remercier ici de leur engagement au service de notre institution. Je remercie aussi les **délégués du procureur, les magistrats à titre temporaires ou honoraires, les contractuels, les juristes assistant et assistants de justice qui constituent L'équipe autour des magistrats** qui n'existait pas il y a 30 ans à mon entrée dans la magistrature, aujourd'hui elle symbolise la force du collectif de la Justice et nous n'imaginons pas de revenir en arrière.

Un mot tout particulier pour les magistrats de mon parquet général et mon secrétariat qui forment une équipe très engagée et très dévouée et qui me permet quotidiennement de remplir ma mission passionnante.

Je vous adresse à toutes et tous mes meilleurs vœux pour cette année 2024. **Que l'élan donné à la Justice en 2023 soit porteur d'espoir pour tous les citoyens, et marque un point de départ pour cette Justice de demain que nous attendons depuis des décennies.**

***

Monsieur le premier président

J'ai l'honneur de requérir que soit déclarée close l'année judiciaire 2023 et ouverte l'année judiciaire 2024.

De Dire qu'il a été satisfait aux prescriptions du code de l'OJ

Qu'il me soit donné acte de mes réquisitions et que du tout il soit dressé procès-verbal pour être versé aux minutes du greffe de cette cour d'appel. Je vous remercie de votre attention.

Seul le prononcé fait foi